

Consultance
EVALUATION FINALE
Projet TAWDE II
Inclusion des enfants et jeunes talibés au
Sénégal et au Tchad

Table des matières

1.	Contexte du projet -----	3
2.	Sujet de l'évaluation : descriptif du projet-----	4
3.	Objectif général de l'évaluation-----	5
4.	Objectifs spécifiques de l'évaluation -----	5
5.	Critères et questions d'évaluation -----	5
6.	Méthodologie-----	7
7.	Livrables-----	8
8.	Durée de l'évaluation-----	9
9.	Budget de l'évaluation -----	9
10.	Profil du prestataire-----	10
11.	Constitution du dossier de consultation -----	10
12.	Critères de sélection-----	11
13.	Méthode de dépôt de candidature -----	12

1. Contexte du projet

Dans plusieurs pays africains à forte tradition musulmane, dont le Sénégal et le Tchad, l'offre éducative coranique occupe une place importante dans le paysage éducatif. Ce type d'enseignement, de nature essentiellement informelle et ne faisant pas encore l'objet d'un cadre législatif structurant son fonctionnement, ses programmes et ses modalités d'évaluation, coexiste avec le système éducatif formel. Ce dernier est quant à lui pleinement encadré et intégré dans les politiques publiques nationales en matière d'éducation.

En effet, bien moins nombreux que les élèves du système formel, les enfants talibés (communément appelés mouhadjirines au Tchad) issus des écoles coraniques informelles représenteraient un effectif important d'enfants et de jeunes. Toutefois, en l'absence de données statistiques officielles exhaustives sur cette population, les estimations disponibles reposent principalement sur des sources associatives. A titre illustratif, l'ONG Global Solidarity Initiative (2018) estime à environ 183 000 le nombre d'enfants talibés, rien qu'à Dakar. De même, le Réseau des associations pour la protection des enfants au Tchad (Reaspet, 2024) estime que les mouhadjirines seraient plus de 10 000 à N'Djamena. Ils ne jouissent pas d'un accès suffisant aux services sociaux de base (une grande partie des enfants et jeunes talibés n'ont pas accès aux services tels que la santé ou l'assistance alimentaire). Ils sont également trop souvent exclus des politiques nationales, des collectivités territoriales ainsi que des projets de développement. Ces talibés et mouhadjirines se trouvent ainsi plus exposés à être victimes/acteurs de la mendicité économique, de l'escroquerie, des abus ou même à être enrôlés par des mouvements criminels de toutes sortes. Les enjeux liés à cette problématique sont donc, à la fois, de l'ordre de l'intégration scolaire, socioprofessionnelle, et de l'amélioration des conditions de vie, afin d'apporter une meilleure égalité des chances et un cadre plus protecteur à ces enfants et jeunes.

C'est dans ce contexte que le Secours Islamique France (SIF), en partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD), a lancé une deuxième phase du projet intitulé « Inclusion des talibés au Sénégal et au Tchad ». Cette phase fait suite à une première mise en œuvre au Sénégal et au Mali, connue sous l'appellation TAWDE. Le projet vise à promouvoir, de manière holistique, l'intégration sociale des enfants et jeunes apprenants des écoles coraniques au sein de leurs communautés respectives. Dans ce cadre, 32 écoles coraniques au Sénégal (9 à Kaffrine, 8 à Dakar, 8 à Boulel et 7 à Gniby) et 7 au Tchad (notamment au 7^e et au 8^e arrondissement de la ville de N'Djamena) ont été sélectionnées suite à un diagnostic participatif réalisé dans les zones d'intervention du projet, en étroite collaboration avec les maîtres d'écoles coraniques ciblées. Cette intervention a permis aux enfants talibés de bénéficier d'un package de formation (cours séculiers, formations professionnelles), de protection sociale et d'un meilleur cadre de vie et d'apprentissage. Pour le Sénégal, l'objectif du projet « Inclusion des talibés » est de continuer à accompagner les écoles coraniques partenaires du projet de la première phase, qui répondent encore aux critères de sélection, afin de consolider les acquis. En outre, le projet s'est étendu à 6 nouvelles écoles coraniques situées dans les zones d'intervention. Pour le Tchad, étant donné que le projet en est à sa première phase, il s'agit d'intégrer 7 nouvelles écoles coraniques.

Cette deuxième phase du projet, arrivant à terme et conformément aux procédures de suivi et évaluation définies en amont, nécessite une évaluation finale externe permettant une appréciation multidimensionnelle selon les critères de l'OCDE (Pertinence, Cohérence, Efficacité, Efficience, Impact et Durabilité). Une attention particulière sera toutefois accordée à l'appropriation locale des initiatives et à leur potentiel de pérennisation au-delà de la durée du projet.

2. Sujet de l'évaluation : descriptif du projet

Titre	TAWDE II : « Pour l'inclusion des talibés Sénégal et au Tchad »
Durée totale de l'action	36 mois
Lieu(x) de l'action	Sénégal et Tchad
Date de démarrage	01/11/2023
Date de fin	31/10/2026
Objectif Général du projet	Contribuer à améliorer l'inclusion des enfants et jeunes talibés au Sénégal et au Tchad
Objectif(s) Spécifique(s) du projet	<p>OS1 : Améliorer la protection et les conditions de vie des enfants et jeunes talibés bénéficiaires du projet ;</p> <p>OS2 : Favoriser l'inclusion éducative et socioprofessionnelle des enfants et jeunes talibés bénéficiaires du projet ;</p> <p>OS3 : Améliorer la connaissance et la prise en compte des enjeux d'inclusion des enfants et jeunes talibés dans les stratégies et politiques publiques au niveau local, national et international.</p>
Principaux partenaire(s) du projet	Fédération Nationale des Maîtres d'Ecole Coranique du Sénégal, Ministères de l'Education nationale, ONG CONCEPT, Conseil Supérieur des Affaires Islamiques du Tchad.
Groupes cibles du projet	<p>Bénéficiaires directs :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Enfants et jeunes talibés : Au moins 2 125 enfants et jeunes talibés internes (dont 1 600 au Sénégal et 525 au Tchad) ; – Écoles coraniques : Au moins 39 (dont 32 au Sénégal et 7 au Tchad) ; – Maîtres coraniques partenaires : au moins 39 (dont 32 au Sénégal et 7 au Tchad) ; – Cadres de protection : au moins 44 (dont 38 au Sénégal et 6 au Tchad). <p>Bénéficiaires indirects :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les communautés environnantes des écoles coraniques partenaires du projet : au moins 3900 personnes ; – Les écoles formelles partenaires : au moins 20 écoles élémentaires ; – Les fédérations et organisations de maîtres d'écoles coraniques : au moins 3 ; – Les Ministères et les services techniques du Sénégal et du Tchad (ministère de l'Éducation nationale, ministère de la Formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'insertion, ministère de la femme, famille et de la protection de l'enfant).

3. Objectif général de l'évaluation

L'objectif général de cette évaluation est de fournir au SIF, à l'AFD ainsi qu'aux autres parties prenantes une appréciation indépendante de la mise en œuvre du projet au regard des critères définis par le CAD/OCDE (pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité). En d'autres termes, il s'agit d'apprécier les résultats des actions menées par rapport aux objectifs fixés. Il s'agira en outre de tirer des enseignements, d'identifier les bonnes pratiques et les leçons apprises afin de proposer des recommandations utiles pour une éventuelle troisième phase.

4. Objectifs spécifiques de l'évaluation

Il s'agit plus spécifiquement de :

OS1 : Évaluer sur la base des critères CAD/OCDE (efficience, efficacité, pertinence, cohérence, impact et durabilité/viabilité), le projet en prenant en compte d'autres critères transversaux (le Genre, le partenariat, la participation des bénéficiaires).

OS2 : Analyser les changements observés auprès des groupes cibles et établir, de manière documentée, la contribution spécifique du projet à ces évolutions.

OS3 : Evaluer la pertinence, la cohérence, l'efficience et l'efficacité du dispositif de mise en œuvre, de suivi-évaluation et de gouvernance du projet.

OS4 : Identifier les leçons apprises du projet et proposer des recommandations stratégiques pour une éventuelle troisième phase du projet.

5. Critères et questions d'évaluation

a) Critères d'évaluation

L'évaluation appliquera les critères standards d'évaluation CAD/OCDE de pertinence, cohérence, efficacité, efficience, d'impact et de durabilité. Une analyse du niveau de prise en compte des facteurs de diversité, notamment le genre, l'âge et le handicap sera faite. Aussi, les dimensions du partenariat et de la participation des bénéficiaires seront considérées tout au long de cette évaluation.

L'évaluation devra s'appuyer sur les documents de suivi du projet, notamment le cadre logique, les indicateurs, les rapports d'activités, les données de suivi disponibles et les éventuelles données de référence, afin d'apprécier l'atteinte des résultats.

b) Questions d'évaluation

L'évaluation abordera les questions importantes suivantes, qui seront ensuite davantage développées par l'équipe d'évaluation pendant la phase de démarrage.

Critères	Questions d'évaluation
Pertinence et cohérence	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet répond-il de manière pertinente aux besoins prioritaires des bénéficiaires les plus vulnérables dans les zones d'intervention ? - Jusqu'à quel point les stratégies d'interventions mises en place s'adaptent-elles à l'évolution des besoins de la population cible et comment s'adaptent-elles à leurs évolutions au fil du temps ? - Le projet, tel qu'il a été conçu, notamment dans les choix des bénéficiaires, des activités, du mode de financement et de partenariat, était-il pertinent pour atteindre les objectifs poursuivis, principal et spécifiques ? - Le projet est-il cohérent et complémentaire avec les stratégies publiques, les actions du SIF et celles des autres acteurs dans le domaine de la protection et de l'inclusion des enfants et jeunes talibés au Sénégal et au Tchad (notamment dans les zones d'intervention) ?

	<ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure le projet a-t-il renforcé les capacités des acteurs (maîtres coraniques, marraines, enfants et jeunes talibés et mouhadjirines, élus locaux, COGEC, relais communautaires, parents et organisations locales) à prévenir et à répondre aux situations de violence, abus, exploitation, négligence des enfants ? Quelles actions concrètes, mises en œuvre dans le cadre du projet, ont pu contribuer à prévenir les risques de violence, d'abus, de négligence ou d'exploitation à l'encontre des enfants et jeunes talibés et mouhadjirines ? - Comment les cas de violence ou de risque de violence à l'encontre des enfants ont-ils été identifiés et gérés pendant le projet ? Des réponses adaptées, sécurisées et centrées sur l'intérêt supérieur de l'enfant ont-elles pu être mises en œuvre ?
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> - Quels ont été les principaux facteurs influençant la réalisation ou non des résultats/objectifs de l'intervention ? - Dans quelle mesure les activités du projet ont-elles permis d'atteindre au moins partiellement les résultats escomptés ? - Comment les stratégies développées contribuent ou non à l'inclusion des enfants et jeunes talibés / mouhadjirines ? - Dans quelle mesure le développement de synergies et de collaborations entre les partenaires et la mobilisation collective contribuent significativement à l'inclusion des enfants et jeunes talibés / mouhadjirines ? - En quoi les actions communautaires à savoir ateliers, causeries et écoute, formation professionnelle, animation à travers la lecture et l'écriture, les activités ludiques ainsi que les cours séculiers sont-elles susceptibles d'avoir un impact en termes d'inclusion pour les enfants et jeunes talibés / mouhadjirines bénéficiaires du projet ?
Efficience	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les moyens (financier, humain et logistique) mobilisés sont adaptés pour atteindre les résultats objectifs en temps voulu ? - Les résultats peuvent-ils être atteints avec des moyens plus économes par rapport aux options envisageables dans le contexte ?
Durabilité/viabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les mesures utilisées pour garantir que les effets positifs de l'intervention soient durables dans le temps ? - Comment renforcer la probabilité que les avantages de l'action se maintiennent sur le long terme ? - Comment un tel projet peut dans une éventuelle 3^e phase contribuer à l'amélioration de la situation et à soutenir davantage l'inclusion des enfants et jeunes talibés ? - Dans quelles mesures les actions menées en termes d'accompagnement, de protection des enfants talibés et de formation professionnelle des jeunes talibés/Mouhadjirines sont-elles fonctionnelles et durables ? - Les cadres de protection mis en place sont-ils fonctionnels et efficaces pour prévenir la maltraitance, prendre en charge les victimes et promouvoir les droits des enfants, notamment les talibés ? Jusqu'à quel niveau les services techniques compétents ont été impliqués dans le processus ? - Quels sont les principaux facteurs de risque qui pourraient nuire à la pérennité des effets et résultats du programme ?
Genre	<ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure les aspects du genre ont-ils été pris en compte dans les différentes étapes du cycle de projet ? - Le projet a-t-il contribué à une amélioration de la prise en compte des besoins spécifiques des filles et des garçons dans les écoles coraniques ? - Quels sont les défis ou les bonnes pratiques relatifs à l'intégration du genre à prendre en compte dans la phase 3 du projet ? - Quelle a été la plus-value dans la sensibilité genre du programme entre le Sénégal et Tchad, et les améliorations à apporter ?
Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les forces, faiblesses, opportunités et menaces de chaque partenaire ? - Comment le programme a-t-il développé des synergies avec les autres partenaires pour une meilleure efficacité dans la mise en œuvre ? - Comment le programme s'est-il coordonné avec les autres acteurs ? Les partenaires et acteurs communautaires sont-ils bien coordonnés pour adresser les risques de protection identifiés ?

	<ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure les partenaires contractuels ont-ils contribué à l'atteinte des résultats ? - Quelle a été l'appréciation des capacités techniques et organisationnelles des partenaires de mise en œuvre pour une réussite du projet ? - Les structures partenaires sont-elles complémentaires ou en situation de concurrence ? - Quels sont les défis liés au partenariat et comment le projet a-t-il pu ou pourrait-il y faire face ?
Participation des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure l'avis des enfants et jeunes talibés/Mouhadjirines, des maîtres coraniques et de la communauté en général a-t-il été pris en compte tout au long du cycle de projet ? - Quelles idées venant des enfants ont été prises en compte dans le projet ? - Des mécanismes sûrs, confidentiels, et accessibles existent-ils pour que les enfants puissent signaler tout risque, préoccupation ou incident lié au projet, y compris en lien avec le personnel, les partenaires ou leur participation aux activités ? Quelles sont les bonnes pratiques et limites notées dans la prise en compte de leur participation et comment y remédier ? - Dans quelle mesure le programme a tenu compte des conditions d'une participation éthique et utile (sure, volontaire, inclusive, transparente, respectueuse, pertinente et responsable) ?

6. Méthodologie

Le prestataire devra proposer et décrire sa propre méthodologie pour répondre à l'objectif de l'étude, en tenant compte du temps et du budget disponible. Cependant, pour la conduite de cette évaluation, le SIF recommande une méthodologie basée sur une approche participative incluant les différentes parties prenantes avec une combinaison de méthodes quantitatives et qualitatives. Cette évaluation sera réalisée comme étant un exercice d'apprentissage et de capitalisation des acquis impliquant les bénéficiaires et les acteurs territoriaux et institutionnels impliqués dans la mise en œuvre du projet.

La démarche méthodologique devra s'articuler ainsi autour des éléments suivants :

❖ Collecte de l'information

- **Revue documentaire** : le prestataire devra rassembler et analyser toutes les informations et tous les documents relatifs au projet TAWDE 2 (DTF, Rapports d'évaluation, rapports d'activités...) et les textes et documents nécessaires à la compréhension de son contexte. A noter que les documents relatifs au projet TAWDE 2 seront fournis par le SIF.
- **Entretiens exploratoires** (Interviews d'acteurs clés), visant à effectuer des entrevues semi-dirigées avec les autorités locales, les agents locaux dans les domaines concernés par l'étude ;
- **Entretiens individuels, entretiens collectifs et Focus group**, le projet étant sous-régional, la zone d'intervention est constituée par des départements de Kaffrine (commune de Boulel et de Gniby) et de Pikine (Commune de Diamaguene SICAP Mbao) au Sénégal, du 7e et du 8e arrondissement de la ville de N'Djamena au Tchad. Le prestataire devra, au moins, visiter les zones susmentionnées et collectera des données, au moins, auprès des acteurs suivants : enfants et jeunes talibés/mouhadjirines, Maîtres coraniques, associations de maîtres coraniques, Conseil Supérieur des Affaires Islamiques du Tchad, associations de marraines, Ministères de l'Education Nationales (Sénégal - Tchad), Comités de protection de l'enfance, Comité de gestion des écoles coraniques (COGEC).

La collecte de données se fera de manière anonyme et confidentielle. Le choix des critères de sélection des participants à l'enquête se fera de manière :

- ✓ A ne pas discriminer un groupe ethnique, culturel, social ou religieux de la population ;
- ✓ A ne pas discriminer selon la provenance géographique ;
- ✓ A ne pas discriminer, selon l'état de santé, le problème de santé des patients ;
- ✓ A ne pas discriminer sur base de l'âge ou du genre.

- ❖ **Traitement et analyse des données** recueillies pendant la phase de terrain
- ❖ **Rédaction puis présentation** du rapport provisoire pour validation en plénière
- ❖ **Rédaction du rapport final** en intégrant les recommandations.

Le prestataire devra également garantir la confidentialité des données, obtenir le consentement éclairé des participants, et respecter les principes éthiques tout au long de la collecte, du traitement et de l'analyse des données.

7. Livrables

Le (La) consultant(e) fournira les différents livrables dans les délais impartis en version française sous format électronique :

- ✓ **Une note de cadrage** : Elle permet de s'accorder avec le SIF sur les activités à mener, les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes, les outils de collecte des données, le chronogramme... Cette note de cadrage permettra en outre de faire une meilleure coordination entre les équipes du prestataire et les équipes du SIF (au besoin et si nécessaire) pour la bonne exécution de l'étude. Le prestataire transmettra la note de cadrage 3 jours après la réunion de cadrage. Le SIF aura 5 jours pour analyser le document et transmettre ses commentaires.

La note de cadrage devra également préciser :

- la méthodologie détaillée,
 - une matrice d'évaluation reliant les questions aux sources de données, aux méthodes et au plan d'analyse,
 - l'approche d'échantillonnage, incluant les critères de sélection, la taille de l'échantillon et sa justification
 - les limites de l'évaluation.
- ✓ **Les comptes rendus des entretiens et ateliers** : tous les ateliers et entretiens avec les différentes parties prenantes ainsi que les communautés seront documentés et fournis au SIF à l'issue de l'étude.
 - ✓ **Les outils de collecte des données** ;
 - ✓ **Un rapport provisoire** : en français, il sera transmis au SIF, au plus tard 8 jours après le retour de la mission de terrain. Le SIF aura à son tour 8 jours pour analyser le document et transmettre ses commentaires et suggestions.
 - ✓ **Un rapport de l'atelier de restitution/validation des résultats provisoires** : cinq (5) jours avant le dépôt du rapport final, un atelier sera organisé par le prestataire au bénéfice des cadres du projet du SIF ainsi qu'aux différentes parties prenantes et aux invités du SIF. Un rapport de cet atelier sera remis en même temps que le rapport final et le SIF en fera des retours en même temps que les retours sur le rapport final.

- ✓ **Un rapport final** : en français, prenant en compte les observations. Il sera rédigé selon le canevas décrit dans les présents TDRs.
- ✓ **Une note de synthèse** : en français (de 3 à 5 pages), avec les objectifs de l'étude, le résumé des résultats et les recommandations sera produit et soumis avec le rapport final dans un délai de 15 jours après les échanges autour du rapport provisoire.

Les rapports provisoire et final comportent maximum 50 pages (hors annexes) selon la structure suivante :

- Page des titres
- Résumé exécutif
- Table des matières
- Introduction
- Objectifs de l'étude
- La méthodologie de l'étude
- Les résultats détaillés de l'étude
- Les recommandations sur la base des enseignements tirés
- Bibliographie
- Annexes

8. Durée de l'évaluation

La consultation (y compris la période de rapportage) portera sur 45 jours ouvrables. Le prestataire devra proposer un calendrier détaillé des activités, en cohérence avec cette durée.

En cas de retard concédé, la date de démarrage sera décalée afin de rester dans la durée de la prestation et un avenant sera proposé au cas échéant.

Durée	Activités	Responsable
01 jour	Briefing avec le SIF afin de s'assurer d'une compréhension commune et partagée sur les objectifs et les résultats de l'étude (discussion de la note de cadrage)	Responsable MEAL
02 jours	Rédaction et soumission d'un rapport de cadrage	Consultant
15 jours	Phase de terrain : collecte des données	Consultant
08 jours	Élaboration et soumission d'un rapport provisoire	Consultant
05 jours	Retour du SIF (sur le rapport provisoire)	MEAL (Équipe SIF)
01 jour	Atelier de restitution	Consultant
05 jours	Élaboration du rapport final et de synthèse et soumission	Consultant
05 jours	Retour du SIF (sur le rapport final)	MEAL (Équipe SIF)
03 Jours	Soumission du rapport final tenant compte des retours du SIF	Consultant

9. Budget de l'évaluation

En tenant compte des informations clés (nombre de bénéficiaires à enquêter, localités, les ressources logistiques nécessaires, production du rapport final), le prestataire devra fournir en plus de l'offre technique une offre financière détaillée et réaliste.

Modalités de paiement de la consultance

Le paiement de la prestation sera versé en 3 tranches :

- ✓ Un premier acompte de 30% du paiement total, à la signature du contrat et sur réception d'une facture d'acompte ;
- ✓ Un versement intermédiaire de 40% après validation par le SIF du rapport provisoire ;
- ✓ Un versement final des 30% restants à la remise du rapport final, après réception et validation de la conformité de la prestation globale par le SIF selon les critères définis par les termes de référence et sous réserve du paiement d'éventuelles pénalités de retard.

Le SIF se réserve toutefois le droit de ne pas procéder au second versement dans le cas où le travail fourni ne répondrait pas aux exigences de qualité attendues ou si le rapport soumis n'est pas conforme aux standards requis.

10. Profil du prestataire

La présente offre s'adresse aux bureaux d'études ou aux consultants indépendants. Cependant, les candidats doivent avoir :

- ✓ Une qualification (Bac+5) en statistique, économie, sociologie, socio-anthropologie ou formation similaire ;
- ✓ Une expérience d'au moins 5 ans dans la formulation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets ou programmes de développement ;
- ✓ Des expériences sur la conduite d'évaluations externes de projet de développement ;
- ✓ Des expériences sur la conduite d'évaluations spécialisées sur les thématiques « éducation » et « protection » (une connaissance approfondie de la thématique talibé sera un plus)
- ✓ La maîtrise des méthodes et outils d'évaluation qualitative et quantitative, y compris la conception de questionnaires, l'analyse de données, la triangulation des sources et la rédaction de rapports
- ✓ Des ressources humaines expérimentées sur les études de terrain et disposées à se déplacer dans les localités concernées susmentionnées ;
- ✓ D'excellentes compétences analytiques, conceptuelles et rédactionnelles ;
- ✓ Des connaissances des zones d'intervention du projet (Sénégal - Tchad) ;
- ✓ Une très bonne connaissance des questions liées aux écoles coraniques au Sénégal et au Tchad ;
- ✓ Avoir le temps et la motivation pour mener l'étude dans le délai ;
- ✓ La maîtrise des langues locales des zones d'intervention est un atout.

11. Constitution du dossier de consultation

Le prestataire sera recruté sur la base des dossiers technique et financier constitués comme suit :

a) Offre technique

Elle devra tenir compte des points suivants :

- ✓ La compréhension que le prestataire a de la mission ;
- ✓ La description détaillée de la méthodologie à mettre en œuvre ;
- ✓ Un avis sur les principaux sujets relatifs à la réalisation des objectifs de la consultation et des résultats escomptés ;
- ✓ La liste des activités proposées considérées comme nécessaires pour atteindre les objectifs de la consultation ;
- ✓ Les moyens techniques (les capacités techniques disponibles, la description explicite des outils et matériels nécessaires pour la consultation) ;

- ✓ Les moyens humains, les curricula vitae détaillés des membres de l'équipe ;
- ✓ Les expériences dans le domaine et les structures de référence : travaux antérieurs (brochures, articles, documentaires) réalisés ;
- ✓ Les contacts de trois (3) structures de référence avec lesquelles le prestataire a déjà collaboré et réalisé des études similaires dans les trois dernières années ;
- ✓ Le calendrier prévisionnel, chronologie et durée des activités proposées : identification et répartition dans le temps des principales étapes de l'exécution de la prestation, en précisant notamment comment les résultats obtenus seront pris en compte dans les rapports ;
- ✓ Les coordonnées : nom et coordonnées du prestataire, raison sociale et relevé d'identité bancaire.

Un document d'évaluation de référence produit par le prestataire dans les dernières années devra être annexé à la proposition.

b) *Offre financière :*

L'offre financière devra intégrer les coûts détaillés de l'intervention en francs CFA toutes taxes confondues en tenant compte au minimum des éléments suivants :

- ✓ Coût des honoraires du ou des consultant-e-s (junior/sénior ; nombre de jours par activité et total) ;
- ✓ Frais de la tenue des activités de la prestation y compris l'atelier de restitution ;
- ✓ Frais de transport (voyages, logement, etc.) ;
- ✓ Autres frais associés à la mise en œuvre de l'évaluation ;
- ✓ Les offres devront être paraphées, tamponnées et datées ;
- ✓ Les offres devront comporter une période de validité de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite du dépôt des offres.

Le consultant inclura dans la proposition financière la BRS (taxe de 5 % sur les prestations à déduire et à reverser à l'Etat) ou la TVA — selon son régime fiscal, ainsi que tous les différents frais nécessaires à la bonne mise en œuvre de l'étude.

Afin que l'offre financière soit valide, merci de la présenter sous forme de devis avec toutes les informations utiles, notamment : en-tête avec vos coordonnées, date, client, signature, cachet, durée de validité de l'offre, etc.

12. Critères de sélection

Les propositions reçues seront évaluées sur les critères suivants :

- ✓ Compréhension des termes de référence et démarche méthodologique (techniques de recueil et de traitement de l'information, technique d'analyse, mode d'organisation du travail, etc.) ;
- ✓ Expériences du prestataire sur des études similaires ;
- ✓ Expériences sur la thématique talibé ;
- ✓ Équipe proposée (chef de mission, consultants associés) ;
- ✓ Disponibilité des consultants ;
- ✓ Connaissance de la zone d'intervention du projet ;
- ✓ Qualité de l'offre technique et financière proposée ;
- ✓ Références pertinentes et récentes du prestataire sur la thématique talibé.

Le Secours Islamique France (SIF) est une organisation intervenant dans la protection de l'enfant. Par conséquent, tout acte de candidature emporte engagement à respecter la politique de sauvegarde de l'enfant adoptée par l'institution. Aussi, tout antécédent (action, coaction ou complicité) relatif à des comportements professionnels à risque sera une cause de rejet systématique du dossier du candidat en question. Des références approfondies seront demandées pour cette consultation.

Politique de Sauvegarde de l'Enfant à consulter ci-dessous



Politique_de_Sauvega
rde_de_l_enfant_SIF_07

13. Méthode de dépôt de candidature

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le **14 juin 2026 à 23h59**, avec pour objet « [Evaluation finale du Projet TAWDE 2] » à :

logistique.sn@secours-islamique.org; recrut.sn@secours-islamique.org

Pour toutes questions concernant ces TDR veuillez contacter le responsable MEAL au : resp.meal.sn@secours-islamique.org